

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

AFIN D'AUTORISER LA DIVISION D'UN LOGEMENT AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UN LOGEMENT ENTIÈREMENT AU SOUS-SOL POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 1 184 124 SITUÉ AU 5955-5961, RUE DRAKE (SECTEUR CÔTE-SAINT-PAUL)

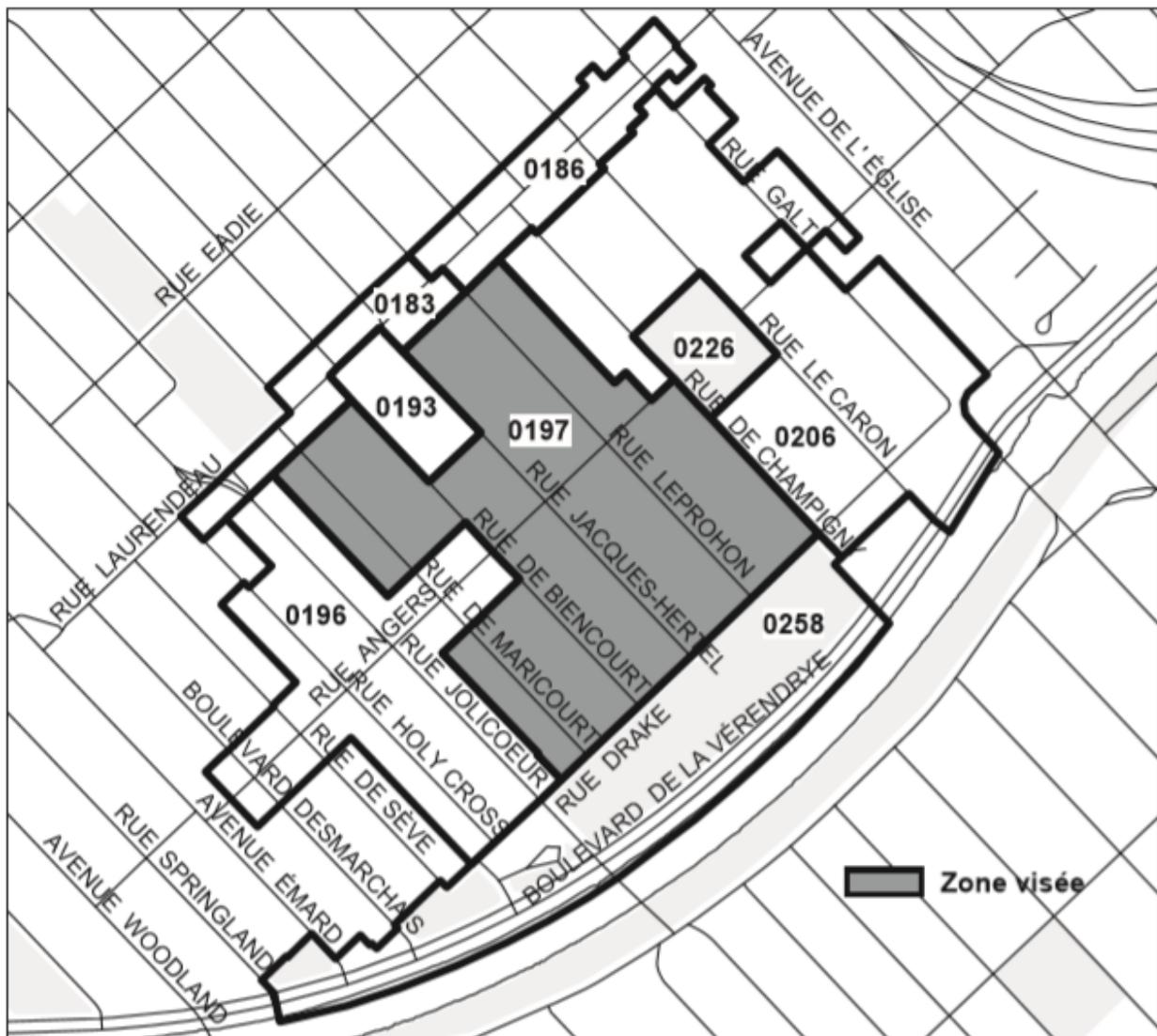
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 17 août 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **4 septembre 2020**, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049 et de la résolution CA20 220211.

Le site du projet est situé dans le secteur Côte-Saint-Paul, sur la rue Drake, en face du parc De La Vérendrye.

Ce premier projet de résolution vise la division du logement dont l'adresse civique est le 5961, rue Drake. À l'issue de cette division, deux logements seront constitués, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au sous-sol.

Les dispositions relatives à l'usage, à la localisation d'un logement entièrement en sous-sol et à la division d'un logement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0197 ainsi que les zones contiguës 0183, 0186, 0193, 0196, 0206, 0226, 0258, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du sommaire décisionnel sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **4 septembre 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **4 septembre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 20 août 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude